

**Commune de Chevroux
Conseil général**



**Rapport de la
Commission de gestion**

Année 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion du Conseil général chargée de l'examen des comptes et de la gestion de la Commune déclare qu'elle a procédé à la vérification des comptes conformément à son mandat.

La Commission s'est réunie à quatre reprises. Elle a vérifié les comptes à l'aide du grand livre, des pièces comptables et des documents mis à sa disposition, ainsi qu'au moyen des informations qu'elle a expressément demandées. Elle constate que les comptes sont tenus avec soin et exactitude. Elle remercie le boursier communal pour sa disponibilité et ses informations précieuses.

La société Fiduciaire Fidinter SA a vérifié les comptes 2020. Elle confirme leur exactitude ainsi que leur conformité aux exigences légales.

Une analyse financière des comptes de 2011 à 2020 a également été effectuée par Monsieur Busset qui stipule « Le résultat 2020 est bon, pas trop éloigné de la moyenne des 10 dernières années. Cet exercice est à nouveau exceptionnel en raison des importants investissements consentis pour la rénovation du port. L'endettement net et l'endettement total prennent l'ascenseur ».

Le présent rapport abordera ci-dessous le compte-rendu de la rencontre de la Commission avec la Municipalité (**ch. 1**), puis les conclusions et propositions de la Commission (**ch. 2**).

En raison de la fin de législature et du départ de quatre municipaux sur cinq, la Commission a renoncé à émettre de nouvelles suggestions.

1. Rencontre avec la Municipalité

La Commission a rencontré la Municipalité le 8 juin 2021. Lors de cet entretien, plusieurs questions ont été formulées. Les membres de la Municipalité ainsi que le boursier y ont intégralement répondu.

Les points suivants ont été abordés :

Rubrique	Question
<p>Administration</p> <p><i>111.318.6 - Primes d'assurances de tiers, chose, rc...</i></p> <p><i>Page 1</i></p>	<p>La Commission a interrogé la Municipalité sur la conclusion d'une assurance RC organes de société qui ne figurait pas au budget.</p> <p><i>Il s'agit d'une assurance RC pour préjudices de fortune.</i></p> <p><i>Risque assuré : recours contre les organes de la commune (Municipalité, membres du CG, commission des finances et gestion, collaborateurs cadres) selon les lois sur la responsabilité et la responsabilité de l'Etat.</i></p> <p><i>Elle a été conclue en mars 2020 lors de la révision de l'assurance protection juridique. La conclusion de cette nouvelle assurance permet à la commune de garder les mêmes rabais et avantages sur les autres assurances.</i></p>
<p>Service du personnel</p> <p><i>Page 2</i></p>	<p>Constatant un dépassement de budget de CHF 85'223.95, la Commission a interrogé la Municipalité sur son origine.</p> <p><i>Il y a lieu de déduire l'imputation interne des indemnités d'assurances de CHF 65'270.35 pour le calcul de la différence entre le budget et les comptes.</i></p> <p><i>La différence restante s'explique par le fait que le contrat d'un employé communal a dû être maintenu à 100% en raison d'un arrêt médical en lieu et place d'être réduit à 60%.</i></p>

<p>Service informatique</p> <p>190.318.5 Honoraires divers</p> <p>Page 3</p>	<p>La Commission a souhaité connaître l'origine de ces frais et a demandé si ceux-ci ne pouvaient pas être réduits en confiant la gestion du site internet à un employé de l'administration communale.</p> <p><i>Le boursier et la secrétaire communale s'occupent de la gestion du site internet pour les aspects mise en page, ajout d'informations, de documents, etc.</i></p> <p><i>Les aspects techniques sont gérés par une entreprise externe.</i></p> <p><i>Le coût relatif au site internet représente environ CHF 1'600.00.</i></p> <p><i>En 2020, la commune a connu de gros problèmes avec le serveur qui ont nécessité de nombreuses heures d'intervention d'un informaticien.</i></p> <p><i>Ces heures, facturées, ne sont pas liées à des problèmes de base mais à des choses bien spécifiques que seul un informaticien peut gérer.</i></p>
<p>Place de parc</p> <p>442.315.0 Entretien des installations, machines, etc.</p> <p>Page 10</p>	<p>La Commission a interpellé la Municipalité sur l'installation de caméras de surveillance et d'un système anti-fraude sans que cela n'ait été prévu au budget. La Commission a demandé à la Municipalité, pourquoi n'en avait-on pas profité pour installer une surveillance de la déchetterie du port.</p> <p>La Commission a également interrogé la Municipalité sur le changement de prestataire pour la permanence téléphonique du parking ayant engendré des frais de rupture anticipée du contrat en cours avec une autre entité.</p> <p><i>La Municipalité voulait boucler la question de la gestion du parking avant la fin de la législature. Ces travaux n'étaient pas prévus au budget, car le nouveau Municipal responsable de ce dicastère a été nommé après l'approbation du budget et qu'il fallait reprendre le dossier.</i></p> <p><i>Il était prévu d'installer une clôture autour des bennes du port avec un accès limité aux détenteurs de la carte de la commune. Ces travaux avaient été envisagés dans le cadre de la réfection du port mais les finances se sont avérées insuffisantes pour ce faire.</i></p>

	<p><i>La Municipalité est consciente que le libre-service actuel cause des problèmes et des abus, mais n'a aucun pouvoir législatif pour y remédier. En effet, selon la loi cantonale, il n'est pas autorisé d'amender ou de dénoncer les abuseurs sur des accès libres.</i></p> <p><i>Le système anti-fraude empêche les usagers d'obtenir un nouveau ticket de parking sans véhicule. De nombreux abus ont été constatés, principalement le week-end. La ruse consistait à se présenter à l'entrée du parking avec un caddie ou un autre objet métallique afin d'obtenir un nouveau ticket et ne pas payer son stationnement pour la durée effective.</i></p> <p><i>Avec le système actuel un véhicule doit impérativement passer sous la barrière et avancer de plusieurs mètres sinon le ticket sera détecté comme invalide lors du passage en caisse.</i></p> <p><i>Le système anti-fraude enregistre également la technique du « petit train » (lorsque deux véhicules passent l'un derrière l'autre sous la barrière). Il faut ensuite visionner la vidéo-surveillance pour déterminer les auteurs de l'infraction. Cependant, le système enregistre ce type d'infraction également lorsqu'un véhicule passe avec une remorque.</i></p> <p><i>Les barrières côté terrain de football ne sont pas équipées de ce système anti-fraude et la Municipalité prévoit de condamner cet accès durant la période estivale.</i></p> <p><i>Enfin, la Municipalité fait part d'une profonde insatisfaction du prestataire précédent qui ne remplissait pas les termes du contrat. Cependant, il n'a pas été possible d'éviter le paiement de la somme relative à la rupture anticipée du contrat.</i></p>
<p>Epuration 460.314.0 – Entretien de la station et raccordements Page 12</p>	<p>La Commission a relevé des frais liés à une installation pour transformation biologique non budgétée.</p> <p><i>Dans l'attente de la concrétisation du projet de « L'Eparsse », notre commune doit continuer à traiter ses eaux usées, soit jusqu'en 2024.</i></p>

<p>460.318.5 – Honoraires et frais d'expertises</p>	<p><i>En 2020 une révision de la STEP a eu lieu et un problème de traitement des boues a été détecté. Une révision complète de la station a été effectuée et sa remise en état a généré des frais importants.</i></p> <p>La Commission a constaté que la surveillance de la STEP a été externalisée pour un coût annuel de CHF 48'105.35 alors que rien de tel n'était prévu au budget.</p> <p><i>Jusqu'à présent la STEP était entretenue par les employés communaux. Toutefois, il s'agissait de petits travaux simples et basiques.</i></p> <p><i>À la suite de la réparation susmentionnée, il a été décidé de confier un mandat d'entretien à la société qui s'occupe déjà de l'eau potable de notre commune. En outre, cette société peut établir des rapports pour l'EPARSE notamment des relevés biologiques.</i></p> <p><i>La Municipalité rappelle qu'à ce jour, notre STEP est sous-dimensionnée durant la période estivale et que nous devons nous en contenter jusqu'à la concrétisation du projet de « L'Éparse ». Les pompes du camping tournent jusqu'à 30 fois par jour au lieu de trois. En outre, certains habitants raccordent illégalement leurs eaux propres sur les eaux usées. Le mandat de la société prévoit un passage à raison de 3 fois par semaine durant l'été.</i></p>
<p>Port de plaisance</p> <p>471.318.0 – Frais de téléphones</p> <p>Page 13</p>	<p>Dans son rapport sur les comptes de l'exercice 2019, la Commission avait suggéré de renégocier les abonnements de téléphonie afin de réduire les coûts. Constatant une nouvelle augmentation, la Commission a interrogé la Municipalité sur les démarches entreprises.</p> <p><i>La Municipalité indique s'être entretenue avec un conseiller Swisscom mais le nombre d'abonnements n'est pas suffisant pour bénéficier de rabais supplémentaires.</i></p> <p><i>La Municipalité a réduit le forfait du garde port.</i></p> <p><i>Il est prévu de nouvelles négociations avec Swisscom suite à l'installation de la fibre et ainsi faire jouer la concurrence avec Netplus.</i></p>

<p>Eaux potables et hydrantes 810.318.5 - Honoraires et frais d'expertises Page 19</p>	<p>La Commission de gestion a constaté la mise en place d'un système d'auto-contrôle de la distribution des eaux dont le coût s'est élevé à CHF 8'874.50 et n'avait pas été porté au budget. La Municipalité a été interrogée sur la nature de cette dépense.</p> <p><i>Les frais en question sont ceux du bureau d'ingénieur.</i></p> <p><i>Il s'agit d'une nouvelle exigence du canton qui ne s'occupe plus de l'analyse de l'eau. Il s'agit à présent d'une compétence communale. Celle-ci s'étend également au contrôle des hydrantes et à la mise en place d'un plan d'urgence en cas de contamination.</i></p> <p><i>La commune devra procéder à deux analyses par année sur quatre sites différents, en principe situés aux extrémités de la commune.</i></p> <p><i>Il faut compter environ CHF 2'500.00 par année pour les frais d'analyse.</i></p>
<p>Compte des investissements 471 – Port de plaisance Page 2 et 3</p>	<p>La Commission et la fiduciaire Findinter S.A. en charge de la vérification des comptes annuels relèvent que les investissements comptabilisés pour un total de CHF 12'443'729.00 TTC ont dépassé le budget accordé, CHF 11'519'900.00, soit un dépassement de CHF 923'829.00 au 31.12.2020.</p> <p>La Commission a demandé à savoir à quel moment le budget accordé avait été dépassé.</p> <p><i>Le boursier a indiqué que le dépassement a été constaté au mois de septembre 2020 alors que le bureau d'ingénieur affirmait respecter le budget.</i></p> <p>A la question de savoir ce qui justifiait un tel dépassement, la Municipalité a répondu ce qui suit :</p> <p><i>Le changement de projet selon le préavis initialement déposé au conseil (catways changés en pieux), des offres complémentaires et diverses autres modifications en cours de travaux.</i></p> <p><i>Une répartition des coûts entre le projet du port et du débarcadère devra encore avoir lieu,</i></p>

notamment pour les grosses factures (Groupe E, Marti Construction SA, Grisoni-Zaugg SA). Il y aura également lieu de mettre à charge de la commune certains travaux comme l'aménagement de la plage, celui de la place devant les hangars des pêcheurs, etc.

Le boursier informe la commission qu'outre ce dépassement, il reste encore pour environ CHF 1'000'000.00 de factures ouvertes entre le port et le débarcadère et que les décomptes finaux ne sont pas encore arrivés.

Enfin, sur requête de la Commission, la Municipalité a fait état des actions entreprises et envisagées.

Une procédure est en cours contre le bureau d'ingénieur avec un audit sur le contrôle des coûts et recherche des défauts de conception du projet et de construction.

La commune a mis en demeure le bureau d'ingénieur pour la production d'un calcul détaillé et a signalé certaines malfaçons de l'ouvrage.

Tout paiement lié à ce projet est actuellement bloqué.

La Municipalité entend déposer un préavis une fois les montants exacts connus et financer ces dépenses excédentaires par le biais d'un quatrième acompte sur les droits de boucle.

2. Conclusions et propositions

La Commission de gestion relève que la Municipalité gère avec responsabilité les comptes de fonctionnement de la Commune et a ainsi pu, en 2020, dégager un bénéfice net de CHF 36'475.13 alors que le budget 2019 prévoyait un excédent de revenus de CHF 4'829.00. Ce résultat inclut les amortissements obligatoires, ainsi que les mouvements sur les fonds de réserve.

Le montant total des disponibilités s'élève à CHF 455'669.00 au 31.12.2020 (CHF 2'784'120 au 31.12.2019). La diminution de CHF 2'328'451.00 s'explique principalement par les investissements importants réalisés pour le port, le débarcadère et la réfection de la route sur l'exercice de CHF 9'761'950 et partiellement compensés par l'encaissement du troisième acompte des droits de boucle et du troisième acompte de subvention de la Direction générale de la mobilité et de la participation d'Armasuisse. Le montant total facturé au 31.12.2020 a été porté au passif du bilan à titre d'avance dans les passifs transitoires.

Dans le cadre du bouclage, le montant total des attributions aux fonds de réserve est de CHF 398'708.27 dont CHF 200'000.00 à titre d'investissements futurs.

La marge d'autofinancement arrêté à CHF 410'844.13 pour l'exercice 2020 est un peu en retrait de celles des dernières années, la marge annuelle moyenne des dix dernières années étant de CHF 567'663.00. Toutefois, il y aurait lieu de déduire les avances de droits de boucles et de subventions de l'endettement net pour obtenir un chiffre adéquat.

Dans le contexte de l'année 2020, durant laquelle la Suisse a fait face à la pandémie de Covid-19 qui a fortement freiné l'économie, l'impact financier sur les comptes 2020 de la Commune a été parfaitement négocié par la Municipalité qui avait provisionné CHF 109'000.00 à cet effet. La provision en question a servi notamment à compenser l'octroi de rabais sur les locations annuelles des plaisanciers du port et du camping. La Commission salue cette belle initiative de la Municipalité et se plaît à relever que la provision, à la clôture des comptes, s'élève encore à CHF 16'000.00. Nous félicitons la Municipalité qui a également eu un geste louable en faveur des habitants de la ferme d'Ostende, victimes d'un incendie durant cette année 2020.

Toutefois, la Commission s'inquiète de l'évolution de l'endettement de la Commune. Pour l'exercice 2020, l'excédent des investissements nets par rapport à la marge d'autofinancement est de CHF 9'397'626.36. C'est le montant de l'augmentation de l'endettement net au bilan. L'endettement net a plus que doublé, il est maintenant de CHF 18'064'296.14. L'endettement total a également augmenté, il se situe à CHF 20'258'402.79. L'endettement net par habitant passe ainsi de CHF 17'615.00 à CHF 36'494.00, tandis que l'endettement total par habitant passe de CHF 27'1645.00 à CHF 40'926.00. Des corrections à venir au niveau des passifs transitoires feront baisser ses valeurs dans un futur proche mais la Commission redoute un endettement par habitant très important malgré ces corrections.

Pour comparaison, l'endettement total par habitant de l'ensemble des communes vaudoises en 2019, Lausanne non compris, est de CHF 6'719.00. En ajoutant la capitale, l'endettement total par habitant est alors de CHF 9'128.00. Indiquons encore que l'endettement total par habitant de la Ville de Lausanne est de CHF 20'616.00.

Depuis 2006, le canton de Vaud a mis en place un ratio d'évaluation de la dette intitulé « Quotité de la dette brute », qui met en relation le montant des emprunts et les revenus de fonctionnement. Ce ratio est qualifié de bon lorsqu'il est inférieur à 100%. Il est moyen en 101% et 150%, mauvais dans la tranche 151% à 200%, critique au-delà. La valeur à ne pas dépasser est de 250%. Au terme de l'exercice 2020, ce ratio est passé de 127.29%, moyen, à 198.89, soit mauvais à 1.11% d'être classé critique.

La Commission se doit également d'attirer expressément l'attention du Conseil général sur les irrégularités constatées dans la gestion du projet d'assainissement et de rénovation du port (préavis 06/2012, 01/2015 et 02/2018). En effet, il ressort des documents produits par la Municipalité (Tableau des investissements 2020) et du rapport de la fiduciaire Fidinter SA, un dépassement de budget de CHF 923'829.00 au 31.12.2020, comme indiqué précédemment sous le point 1 du présent rapport. En outre, lors de la rencontre de la Commission soussignée avec la Municipalité, le boursier a fait état de factures ouvertes pour CHF 1'000'000.00 alors que les décomptes finaux n'ont pas encore été adressés à la Commune.

Conformément à l'article 16 al. 2 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM), lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil général ou communal par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais.

La Municipalité nous a indiqué avoir dépassé le montant accordé au mois de septembre 2020. Selon les pièces à disposition de la Commission, il ressort que le montant du crédit était déjà entièrement atteint au mois de juillet 2020.

Néanmoins, à ce jour, la Municipalité n'a pas adressé de communication écrite de cet état de fait au Conseil général et aucun préavis n'a été déposé dans ce sens alors que CHF 923'829.00 ont déjà été dépensés sans aucune autorisation depuis le mois de juillet 2020, que des factures restent impayées pour environ CHF 1'000'000.00 et que les décomptes finaux n'ont pas encore été transmis.

La Commission déplore le manquement de la Municipalité quant à son obligation susmentionnée. Manquement accentué par le fait que, entre-temps, quatre séances du conseil, celle-ci y compris, ont eu lieu et que ce dépassement n'a jamais été porté à la connaissance de l'assemblée contrairement à la demande de crédit supplémentaire, requise par préavis lors de dernière séance, pour le projet du débarcadère. Il est également regrettable que cette situation ne soit pas non plus exposée dans le rapport de la Municipalité du 18 mai 2021 sur sa gestion durant l'année 2020.

Enfin, la Commission rappelle la Municipalité que cette obligation d'informer et de requérir l'accord du Conseil général s'applique également dans le cadre des crédits octroyés dans le cadre du budget de fonctionnement (art. 10 et 11 RCom) où d'autres libertés sont également constatées, dont certaines ont d'ailleurs fait l'objet de questions sous le point 1 du présent rapport.





¶

Au vu de ce qui précède, du préavis Municipal n°01/2021, du rapport de Fidinter sur la vérification des comptes 2020 et du rapport de la Municipalité du 18 mai 2021 sur sa gestion durant l'année 2020, la Commission vous propose :

- d'accepter les comptes de fonctionnement communaux pour l'année 2020 tels que présentés ;
- de donner décharge au boursier communal et à la Municipalité pour la gestion des comptes de fonctionnement pour l'année 2020.
- de réserver toutes mesures ou décisions ultérieures quant à la gestion du projet d'assainissement et de rénovation du port et (préavis 06/2012, 01/2015 et 02/2018) et au dépassement y relatif jusqu'à l'obtention des décomptes finaux.

Chevroux, le 18 juin 2020

Pour la Commission de gestion :

Bonny Catherine 
Cuany Marie-Noëlle 
Blanc Sébastien 
Gut-Lacôte Véronique 
Quintairos Daniel 